



- Limite communale
- Limite de zone
- Nom de la zone
- 1 Emplacement réservé avec n° d'opération
- Zone inondable
- 5m Marge de recul
- 2 Elément remarquable du paysage
- Règle architecturale particulière
- Couloir de bruit

Approbation de l'élaboration par DCM du 29.06.2013
Droit de Prémption Urbain (DCM du 29.06.2013) institué sur les zones urbaines et d'urbanisation future
Vu pour être annexé à l'Arrêté du Maire de Héming en date du 18 juillet 2014 mettant à jour le PLU
Modification simplifiée approuvée par DCM du 24.02.2015
Approbation de la modification par DCM du 17.02.2017

Le Maire

